

Ordre du jour n°FB

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE

DELIBERATION N°16/226

ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPORA

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), et notamment son article 10 ;
- VU l'article 3-1 du Règlement Intérieur Institutionnel de l'EPORA, relatif aux modalités de désignation du Président du Conseil d'Administration,
- VU la délibération n°14/036 du 10 Juillet 2014 procédant à l'élection du Président de l'EPORA pour une durée de 6 ans,
- VU l'Arrêté n°2016-420 de Monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes fixant la composition du Conseil d'Administration de l'EPORA,

Elit Président de l'EPORA pour la durée du mandat restant à courir :

⇒ Monsieur Dino CINIÉRI

Le Directeur Général

Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général des
affaires régionales

12 OCT. 2016

Guy LÉVI